

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: 1K Vernis - 400ml
UFI	: 8EC7-9HK0-XP9N-9JDV
Code du produit	: TSP 180
Vaporisateur	: Récipient muni d'un système de pulvérisation scellé
Groupe de produits	: Aérosols

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal	: Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange	: Revêtements et peintures, solvants, diluants

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Chemical Europe NV  
Baarbeek, 2  
2070 Zwijndrecht  
T +32 (0) 3 234 87 80 - F +32 (0) 3 234 87 89  
[info@chemicar.eu](mailto:info@chemicar.eu)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : +32 (0) 3 760 08 09

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aérosol, catégorie 1	H222;H229
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques	H336
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16	

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Contient

: acétone; propan-2-one; propanone, acétate de n-butyle, 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol, acétate d'éthyle

Mentions de danger (CLP)

: H222 - Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

# 1K Vernis - 400ml

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP)	: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P260 - Ne pas respirer les aérosols. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé. P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Phrases EUH	: EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Règlementation des pays nordiques

#### Danemark

Code MAL : 4-3

### 2.3. Autres dangers

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

Ne contient pas de substances PBT/vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
diméthyl éther	N° CAS: 115-10-6 N° CE: 204-065-8 N° Index: 603-019-00-8	25 – 50	Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas
acétate de n-butyle	N° CAS: 123-86-4 N° CE: 204-658-1 N° Index: 607-025-00-1	25 – 50	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
acétone; propan-2-one; propanone	N° CAS: 67-64-1 N° CE: 200-662-2 N° Index: 606-001-00-8	10 – 25	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol	N° CAS: 107-98-2 N° CE: 203-539-1 N° Index: 603-064-00-3	2,5 – 10	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
acétate d'éthyle	N° CAS: 141-78-6 N° CE: 205-500-4 N° Index: 607-022-00-5	2,5 – 10	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

# 1K Vernis - 400ml

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
acétate de 2-butoxyéthyle; acétate de butylglycol	N° CAS: 112-07-2 N° CE: 203-933-3 N° Index: 607-038-00-2	2,5 – 10	Acute Tox. 4 (par inhalation), H332 Acute Tox. 4 (par voie cutanée), H312
Methyl methacrylate	N° CAS: 80-62-6 N° CE: 201-297-1	0,1 – 1	Non classé

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Permettre au sujet de respirer de l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Pas d'effet d'irritation.
Premiers soins après contact oculaire	: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées.
Premiers soins après ingestion	: NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Brouillard d'eau. de la poudre d'extinction. du dioxyde de carbone (CO2). Mousse résistant à l'alcool.
--------------------------------	--

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
------------------------------	---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Prévenez les usagers de la route et les passants d'évacuer la zone de danger.
-------------------	---

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées.
----------------------	--

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
--------------------------	--

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Veiller à une ventilation adéquate.
-------------------	---------------------------------------

# 1K Vernis - 400ml

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Autres informations : Assurer une ventilation convenable.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7. RUBRIQUE 8. RUBRIQUE 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker conformément à la réglementation locale, régionale, nationale ou internationale.

Lieu de stockage : Protéger de la chaleur. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Stocker dans un récipient fermé. Ne pas fermer le récipient hermétiquement aux gaz.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 1K Vernis - 400ml

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Ingredients with limit values that require monitoring at the workplace:		
<b>Dimethyl ether (115-10-6)</b>		
WEL	Short-term value: 958 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm Long-term value: 766 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm	
<b>123-86-4 n-butyl acetate</b>		
WEL	Short-term value: 966 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm Long-term value: 724 mg/m <sup>3</sup> , 150 ppm	
<b>67-64-1 Acetone</b>		
WEL	Short-term value: 3620 mg/m <sup>3</sup> , 1500 ppm Long-term value: 1210 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm	
<b>141-78-6 ethyl acetate</b>		
WEL	Short-term value: 1468 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm Long-term value: 734 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm	
<b>107-98-2 1-methoxy-2-propanol</b>		
WEL	Short-term value: 560 mg/m <sup>3</sup> , 150 ppm Long-term value: 375 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Sk	
<b>112-07-2 2-butoxyethyl acetate</b>		
WEL	Short-term value: 332 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm Long-term value: 133 mg/m <sup>3</sup> , 20 ppm Sk	
<b>80-62-6 methyl methacrylate</b>		
WEL	Short-term value: 416 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Long-term value: 208 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm	
<b>DNEL's</b>		
<b>123-86-4 n-butyl acetate</b>		
Oral	DNEL Acute-systemic	2 mg/kg bw/day (Consumer)
	DNEL Long term-systemic	2 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermal	DNEL Acute-systemic	5 mg/kg bw/day (Consumer)
		11 mg/kg bw/day (Worker)
	DNEL Long term-systemic	5 mg/kg bw/day (Consumer)
		11 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalative	DNEL Aigu-systémique	859.7 mg/m <sup>3</sup> (Consumer)
		600 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
	DNEL Acute-local	300 mg/m <sup>3</sup> (Consumer)
		600 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
	DNEL Long term-systemic	35.7 mg/m <sup>3</sup> (Consumer)
		300 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
	DNEL Long term-local	35.7 mg/m <sup>3</sup> (Consumer)
		300 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
<b>67-64-1 Acetone</b>		
Oral	DNEL Long term-systemic	62 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermal	DNEL Long term-systemic	62 mg/kg bw/day (Consumer)
		186 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalative	DNEL Acute-local	2420 mg/m <sup>3</sup> (Worker)

# 1K Vernis - 400ml

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

<b>Ingredients with limit values that require monitoring at the workplace:</b>		
<b>Dimethyl ether (115-10-6)</b>		
	DNEL Long term-systemic	200 mg/m <sup>3</sup> (Consumer)
		1210 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
<b>141-78-6 ethyl acetate</b>		
Oral	DNEL Long term-systemic	4.5 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermal	DNEL Long term-systemic	37 mg/kg bw/day (Consumer)
		63 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalative	DNEL Aigu-systémique	734 mg/m <sup>3</sup> (Consumer)
		1468 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
	DNEL Acute-local	734 mg/m <sup>3</sup> (Consumer)
		1468 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
	DNEL Long term-systemic	367 mg/m <sup>3</sup> (Consumer)
		34 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
	DNEL Long term-local	367 mg/m <sup>3</sup> (Consumer)
		734 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
<b>107-98-2 1-methoxy-2-propanol</b>		
Oral	DNEL Long term-systemic	3.3 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermal	DNEL Long term-systemic	18.1 mg/kg bw/day (Consumer)
		50.6 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalative	DNEL Acute-local	553.5 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
	DNEL Long term-systemic	43.9 mg/m <sup>3</sup> (Consumer)
		369 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
<b>112-07-2 2-butoxyethyl acetate</b>		
Oral	DNEL Acute-systemic	36 mg/kg bw/day (Consumer)
	DNEL Long term-systemic	8.6 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermal	DNEL Acute-systemic	72 mg/kg bw/day (Consumer)
		120 mg/kg bw/day (Worker)
	DNEL Long term-systemic	102 mg/kg bw/day (Consumer)
		169 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalative	DNEL Aigu-systémique	333 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
	DNEL Long term-systemic	80 mg/m <sup>3</sup> (Consumer)
		133 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
	DNEL Long term-local	200 mg/m <sup>3</sup> (Consumer)
<b>PNEC's</b>		
<b>123-86-4 n-butyl acetate</b>		
PNEC Freshwater	0.18 mg/l (Undefined)	
PNEC Marine water	0.015 mg/l (Undefined)	
PNEC Freshwater sediment	0.981 mg/l(dry weight) (Undefined)	
PNEC Intermittent release	0.36 (Undefined)	
PNEC Soil	0.0903 mg/kg (Undefined)	
PNEC Sewage Treatment Plant	35.6 mg/l (Undefined)	
PNEC Marine water sediment	0.0981 mg/l(dry weight) (Undefined)	

# 1K Vernis - 400ml

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Ingredients with limit values that require monitoring at the workplace:	
<b>Dimethyl ether (115-10-6)</b>	
<b>67-64-1 Acetone</b>	
PNEC Marine water	1.06 mg/l (Undefined)
PNEC Freshwater sediment	30.4 mg/l(dry weight) (Undefined)
PNEC Soil	29.5 mg/kg (Undefined)
PNEC Marine water sediment	3.04 mg/l(dry weight) (Undefined)
<b>141-78-6 ethyl acetate</b>	
PNEC Freshwater	0.26 mg/l (Undefined)
PNEC Marine water	0.026 mg/l (Undefined)
PNEC Freshwater sediment	0.34 mg/l(dry weight) (Undefined)
PNEC Soil	0.22 mg/kg (Undefined)
PNEC Sewage Treatment Plant	650 mg/l (Undefined)
PNEC Marine water sediment	0.034 mg/l(dry weight) (Undefined)
<b>107-98-2 1-methoxy-2-propanol</b>	
PNEC Freshwater	10 mg/l (Undefined)
PNEC Freshwater sediment	41.6 mg/l(dry weight) (Undefined)
PNEC Soil	2.47 mg/kg (Undefined)

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

#### Contrôles techniques appropriés:

Se laver les mains immédiatement après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier.

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection oculaire			
Type	Champ d'application	Caractéristiques	Norme
			EN 166

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

##### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection de la peau et du corps	
Type	Norme
	EN 13034

# 1K Vernis - 400ml

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Protection des mains:

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Dans la mesure où le produit est constitué de plusieurs substances, la durabilité du matériau des gants ne peut pas être estimée et doit être testée avant utilisation. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant

Protection des mains					
Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
	Caoutchouc nitrile (NBR)	5 (> 240 minutes), 6 (> 480 minutes)	> 0.5		EN ISO 374

### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

#### Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire

Protection des voies respiratoires			
Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
	Type P2	En cas de ventilation insuffisante :	
Appareil de protection respiratoire autonome isolant (SCBA)	Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives	Exposition à long terme	

### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Gazeux
Couleur	: Incolore.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 0 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: -24,8 °C (115-10-6 Dimethylether)
Point d'éclair	: -42 °C (115-10-6 Dimethylether)
Température d'auto-inflammation	: 235 °C (115-10-6 Dimethylether)
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non auto-inflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,808 g/cm <sup>3</sup> (20°C)
Solubilité	: complètement miscible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: 1,7 vol % (112-07-2 2-butoxy-ethylacetaat)
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: 26 vol % (115-10-6 Dimethylether)

# 1K Vernis - 400ml

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : 743 g/l VOC-CH: 91.94%  
Solvants organiques : 92%  
Indications complémentaires : 5.5%

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### LD/LC50 values relevant for classification:

##### 123-86-4 n-butyl acetate

Oral LD50	10760 mg/kg (Rat)
Dermal LD50	>14000 mg/kg (Rabbit)
Inhalative LC50/4h	>23.4 mg/l (Rat)

##### 67-64-1 Acetone

Oral LD50	5800 mg/kg (Rat) (Acute Oral Toxicity)
Dermal LD50	7800 mg/kg (Rabbit)
Inhalative LC50/4h	>20 mg/l (Rat)

##### 141-78-6 ethyl acetate

Oral LD50	4934 mg/kg (Rabbit)
	5620 mg/kg (Rat)
Dermal LD50	18000 mg/kg (Rat)
Inhalative LC50/4h	29.3 mg/l (Rat)

##### 107-98-2 1-methoxy-2-propanol

Oral LD50	4016 mg/kg (Rat)
Dermal LD50	>2000 mg/kg (Rat)
Inhalative LC50/4h	28.8 mg/l (Rat)
Inhalative LC50/6h	27596 mg/m3 (Rat)

##### 112-07-2 2-butoxyethyl acetate

Oral LD50	2400 mg/kg (Rat)
Dermal LD50	1500 mg/kg (Rabbit)

# 1K Vernis - 400ml

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

556-67-2	octaméthylcyclotérasiloxane	Liste II, III
541-02-6	Decamethylcyclopentasiloxaan	Liste II

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Aquatic toxicity:

##### 123-86-4 n-butyl acetate

LC50 (96h)	18 mg/l (Fish)
EC50 (48h)	44 mg/l (Daphnia magna)

##### 67-64-1 Acetone

EC50	8800 mg/l (Daphnia magna)
	8300 mg/l (Fish)

##### 141-78-6 ethyl acetate

EC50 (48h)	0.164 mg/l (Daphnia magna)
	3.3 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
EC50	7.4 mg/l (Pseudomonas fluorescens)

##### 107-98-2 1-methoxy-2-propanol

LC50 (96h)	6812 mg/l (Fish)
EC50 (48h)	23300 mg/l (Daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Finixa 1K Vernis - 400ml

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Ne pas éliminer avec les ordures ménagères.  
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

# 1K Vernis - 400ml




## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA

ADR	IMDG	IATA
<b>14.1. Numéro ONU</b>		
UN 1950	UN 1950	UN 1950
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>		
AÉROSOLS	AÉROSOLS	Aerosols, inflammable
<b>Description document de transport</b>		
UN 1950 AÉROSOLS (), 2.1, (D)	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1	UN 1950 Aerosols, inflammable, 2.1
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>		
2.1	2.1	2.1
		
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>		
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 5F  
Dispositions spéciales (ADR) : 190, 327, 344, 625  
Quantités limitées (ADR) : 1l  
Quantités exceptées (ADR) : E0  
Instructions d'emballage (ADR) : P207  
Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP87, RR6, L2  
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP9  
Catégorie de transport (ADR) : 2  
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V14  
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) : CV9, CV12  
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2  
Code de restriction en tunnels (ADR) : D

#### Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 63, 190, 277, 327, 344, 959  
Quantités limitées (IMDG) : SP277  
Quantités exceptées (IMDG) : E0  
Instructions d'emballage (IMDG) : P207, LP02  
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP87, L2  
N° FS (Feu) : F-D

# 1K Vernis - 400ml

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

N° FS (Déversement)	: S-U
Catégorie de chargement (IMDG)	: Aucun(e)
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW1, SW22
Tri (IMDG)	: SG69

### Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E0
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y203
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 203
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 75kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 203
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 150kg
Dispositions spéciales (IATA)	: A145, A167, A802
Code ERG (IATA)	: 10L

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

##### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : 743 g/l VOC-CH: 91.94%

##### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Contient une substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

### ANNEXE II PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS À DÉCLARER

Liste des substances en tant que telles, ou présentes dans des mélanges ou substances, au sujet desquelles les transactions suspectes ainsi que les disparitions importantes et les vols importants doivent être signalés dans un délai de 24 heures,

# 1K Vernis - 400ml

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Nom	N° CAS	Code de la nomenclature combinée (NC)	Code de la nomenclature combinée pour un mélange sans constituants qui détermineraient une classification sous un autre code NC
Acétone	67-64-1	2914 11 00	ex 3824 99 92

Veuillez consulter la page [https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2021-11/list\\_of\\_competent\\_authorities\\_and\\_national\\_contact\\_points\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2021-11/list_of_competent_authorities_and_national_contact_points_en.pdf)

### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Contient une/des substance(s) figurant sur la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 sur les précurseurs de drogues)

Nom	Dénomination NC	N° CAS	Code CN	Catégorie	Limite	Annexe
Acetone		67-64-1	2914 11 00	Catégorie 3		Annexe I

### 15.1.2. Directives nationales

#### France

Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 82	Affections provoquées par le méthacrylate de méthyle
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

#### Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).  
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

#### Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid : 11 - Weinig schadelijk voor in het water levende organismen  
SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé  
SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé  
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé  
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé  
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

#### Danemark

Classe de danger d'incendie : Classe I-1  
Unité de stockage : 1 litre  
Remarques concernant la classification : F+ <Aerosol 1>; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies  
Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs  
Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

#### Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 2 - Gaz liquéfiés ou pressurisés

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 1K Vernis - 400ml

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Abréviations et acronymes:

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique

#### Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Gas 1A	Gaz inflammables, catégorie 1A
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H312	Nocif par contact cutané.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Press. Gas	Gaz sous pression
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.